



Descriptif des épreuves du Capes externe

Espagnol

Les **épreuves sont notées de 0 à 20**. Pour toutes les épreuves, la note **zéro est éliminatoire**.

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

L'ensemble des épreuves du concours vise à **évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles** de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

Épreuves d'admissibilité

Composition

- Durée : 5 heures
- Coefficient 2

L'épreuve consiste en une **composition en langue étrangère à partir d'un dossier** constitué de documents de littérature et/ou de civilisation portant sur l'une des notions ou thématiques choisies dans les programmes de lycée et de collège. À cette composition peut être ajoutée une question complémentaire sur l'exploitation dans le cadre des enseignements de la problématique retenue.

Pour cette épreuve, **deux notions** (programmes de collège et de lycée) **et deux thématiques** (programme de littérature étrangère en langue étrangère) **sont inscrites au programme** du concours, qui est renouvelé par moitié chaque année. Ce programme fait l'objet d'une **publication sur le site internet du ministère** chargé de l'Éducation nationale.

Traduction

- Durée : 5 heures
- Coefficient 2

L'épreuve consiste, **au choix du jury**, en la **traduction en français d'un texte en langue étrangère et/ou la traduction en langue étrangère d'un texte en français, accompagnée(s) d'une réflexion en français** prenant appui sur les textes proposés à l'exercice de traduction et permettant de mobiliser dans une perspective d'enseignement les connaissances linguistiques et culturelles susceptibles d'explicitier le passage d'une langue à l'autre.

L'épreuve doit permettre au candidat de **mettre ses savoirs en perspective et de manifester un recul critique** vis-à-vis de ces savoirs.



Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

Épreuve de mise en situation professionnelle

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (première partie : exposé : 20 minutes, entretien : 10 minutes ; seconde partie : exposé : 20 minutes, entretien : 10 minutes)
- Coefficient 4

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, composé de documents se rapportant à l'une des notions ou thématiques de l'ensemble des programmes de lycée et de collège. Ces documents peuvent être de nature différente : textes, documents iconographiques, enregistrements audio ou vidéo, documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ou travaux d'élèves.

L'épreuve comporte deux parties :

- une **première partie en langue étrangère consistant en un exposé** comportant la présentation, l'étude et la mise en relation des documents. L'exposé est **suivi d'un entretien en langue étrangère** durant lequel le candidat est amené à justifier sa présentation et à développer certains éléments de son argumentation,
- une **seconde partie en langue française consistant en la proposition de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques** de ces documents, en fonction des compétences linguistiques qu'ils mobilisent, de l'intérêt culturel et de civilisation qu'ils présentent ainsi que des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique selon la situation d'enseignement choisie, suivie d'un entretien en français au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation.

La **qualité de l'expression en langue française et dans la langue de l'option est prise en compte** dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (30 minutes maximum pour chaque partie)
- Coefficient 4

L'épreuve porte :

- d'une part, **sur un document de compréhension fourni par le jury**, document audio ou vidéo authentique **en langue étrangère** en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et de collège,



- d'autre part, **sur un dossier fourni par le jury** portant sur la même notion des programmes et composé de productions d'élèves (écrites et orales) et de documents relatifs aux situations d'enseignement et au contexte institutionnel.

La **première partie** de l'entretien se déroule **en langue étrangère**. Elle permet de vérifier la compréhension du document authentique à partir de sa présentation et de l'analyse de son intérêt.

La **seconde partie** de l'entretien se déroule **en français**. Elle **permet de vérifier**, à partir de l'analyse des productions d'élèves (dans leurs dimensions linguistique, culturelle et pragmatique) ainsi que des documents complémentaires, **la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins** des élèves, à **se représenter la diversité des conditions d'exercice** de son métier futur, à **en connaître de façon réfléchie le contexte** dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) **et les valeurs** qui le portent, dont celles de la République.

Le document audio ou vidéo et l'enregistrement d'une production orale d'élève n'excéderont pas chacun trois minutes.

La **qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation** de chaque partie de l'épreuve.

Programme de l'épreuve de composition 2018 (première épreuve d'admissibilité)

Le programme repose sur quatre notions et thématiques issues des programmes des lycées et collèges :

1. Notion du cycle terminal, séries générales et technologiques : **Lieux et formes du pouvoir**.
2. Notion du cycle terminal, séries générales et technologiques : **Mythes et héros**.
3. Thématique de l'enseignement de littérature étrangère, série L : **Le personnage, ses figures et ses avatars**.
4. Thématique de l'enseignement de littérature étrangère, série L : **La rencontre avec l'autre, l'amour, l'amitié**.

Les œuvres suivantes serviront d'appui au programme ci-dessus. Le dossier présenté aux candidats sera constitué d'un extrait de l'une des œuvres mentionnées (pour le film, extrait du découpage) associé à des documents hors-programme. Cette combinaison permettra de construire la problématique du dossier en résonance avec la notion donnée :

- Ana María MATUTE, *Paraíso inhabitado*, Barcelona, Ediciones Destino, 2011.
- César VALLEJO, *Poemas humanos* et *España, aparta de mí este cáliz*, in *Obra poética completa*, Madrid, Alianza Editorial, 2009, pp. 199-304.
- Francisco de GOYA, *Los Desastres de la guerra*, édition de José Luis Corral, Barcelona, Edhasa, 2005.
- Pablo LARRAÍN, *NO* (long-métrage de fiction), DVD Wild Side, 2012.